

COMMUNE DE BOUST**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 avril 2026

N° 17

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 14

Présidence : LAUTERFING Cyril
Présents : BIRCK Sylvie, DUMONT Eric,
FELTEN Céline, LAUTERFING Cyril, SUK
Hélène, WEBER Marc, HUBERT Muriel,
KRIEG Patrick, CORTESE Anne, POIREL
Fabrice, HEIN Morgane, FELTEN Lucas,
GROSSE Maryse, BREUIL Grégory
Absent excusé : PACI Calogero
Absent avec procuration : PACI Calogero
Secrétaire : SUK Hélène

Objet : Budget annexe eau : CFU 2025

Madame la Maire dépose sur le bureau de l'assemblée l'ensemble des documents nécessaires à l'examen du compte financier unique 2025 du service de distribution d'eau potable.

Sous la présidence de Monsieur Cyril LAUTERFING, Adjoint au Maire, le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et examiné le compte financier unique 2025 du service de distribution d'eau potable, constate les résultats de clôture suivants :

- un excédent de fonctionnement de **129 994,01 €**.
- un excédent d'investissement de **7 296,20 €**,

soit un excédent global de **137 290,21 €**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le compte financier unique 2025 du service de distribution d'eau potable,
- arrête les résultats tels que présentés ci-dessus.

Après délibération, la proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Sylvie BIRCK
Maire
30 avr. 2026

FING,
IST

BOUST, le 29 avril 2026

Madame Hélène SUK,
Conseillère déléguée



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 avril 2026

N° 18

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 14

Présidence : BIRCK Sylvie

Présents : BIRCK Sylvie, DUMONT Eric,
FELTEN Céline, LAUTERFING Cyril, SUK
Hélène, WEBER Marc, HUBERT Muriel,
KRIEG Patrick, CORTESE Anne, POIREL
Fabrice, HEIN Morgane, FELTEN Lucas,
GROSSE Maryse, BREUIL Grégory

Absent excusé : PACI Calogero

Absent avec procuration : PACI Calogero

Secrétaire : SUK Hélène

Objet : Budget annexe eau : affectation du résultat

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame la Maire,

- Après avoir entendu l'exposé relatif au compte financier unique 2025 du service de distribution d'eau potable ;
- Constatant que le compte financier unique fait apparaître :
 - un excédent de fonctionnement de **129 994,01 €**,
 - un excédent d'investissement de **7 296,20 €** ;
- Constatant l'absence de restes à réaliser en investissement ;
- Considérant qu'il n'y a pas de besoin de financement de la section d'investissement ;

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- **0,00 €** au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) ;
- **129 994,01 €** au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Après délibération, la proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

ip

Sylvie BIRCK
Maire
30 avr. 2026

BOUST, le 29 avril 2026

Madame BIRCK Sylvie, Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 avril 2026

N° 19

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL

ELUS : 15

EN FONCTION : 15

PRESENTS : 14

Présidence : LAUTERFING Cyril

Présents : BIRCK Sylvie, DUMONT Eric,
FELTEN Céline, LAUTERFING Cyril, SUK
Hélène, WEBER Marc, HUBERT Muriel,
KRIEG Patrick, CORTESE Anne, POIREL
Fabrice, HEIN Morgane, FELTEN Lucas,
GROSSE Maryse, BREUIL Grégory

Absent excusé : PACI Calogero

Absent avec procuration : PACI Calogero

Secrétaire : SUK Hélène

Objet : Budget principal : CFU 2025

Madame la Maire dépose tous les documents nécessaires à l'étude du compte financier unique 2025 du budget principal.

Sous la présidence de Monsieur Cyril LAUTERFING, Adjoint au Maire, le Conseil municipal, après présentation du compte financier unique du budget principal 2025, constate les résultats de clôture suivants :

- un excédent en fonctionnement de 515 377,66 €
- un déficit en investissement de 92 728,23 €

soit un excédent global de 422 649, 43 €, le Conseil Municipal l'approuve.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le compte financier unique 2025 du budget principal
- arrête les résultats tels que présentés ci-dessus.

Après délibération, la proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

Pour : 14

Contre : 0

Sylvie BIRCK
Maire
30 avr. 2026



FING,
/ST

BOUST, le 29 avril 2026
Madame Hélène SUK,
Conseillère déléguée



COMMUNE DE BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 avril 2026

N° 20

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 14

Présidence : BIRCK Sylvie

Présents : BIRCK Sylvie, DUMONT Eric,
FELTEN Céline, LAUTERFING Cyril, SUK
Hélène, WEBER Marc, HUBERT Muriel,
KRIEG Patrick, CORTESE Anne, POIREL
Fabrice, HEIN Morgane, FELTEN Lucas,
GROSSE Maryse, BREUIL Grégory

Absent excusé : PACI Calogero

Absent avec procuration : PACI Calogero

Secrétaire : SUK Hélène

Objet : Budget principal : affectation du résultat

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame la Maire,

- Après avoir entendu l'exposé relatif au compte financier unique 2025 du budget principal ;
- Constatant que le compte financier unique fait apparaître :
 - un excédent de fonctionnement de **515 377,66 €**,
 - un déficit d'investissement de **92 728,23 €** ;
- Constatant que le solde des restes à réaliser en investissement s'élève à **-155 000,00 €** ;
- Constatant que le besoin de financement de la section d'investissement est de **247 728,23 €** ;

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

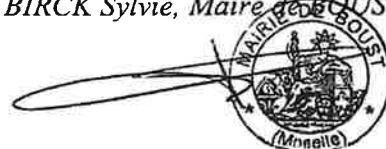
- **247 728,23 €** au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) ;
- **267 649,43 €** au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Après délibération, la proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

Pour : 15

 Sylvie BIRCK
Maire
30 avr. 2026

BOUST, le 29 avril 2026
Madame BIRCK Sylvie, Maire de BOUST



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 avril 2026

N° 21

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL

ELUS : 15

EN FONCTION : 15

PRESENTS : 14

Présidence : BIRCK Sylvie

Présents : BIRCK Sylvie, DUMONT Eric,
FELTEN Céline, LAUTERFING Cyril, SUK
Hélène, WEBER Marc, HUBERT Muriel,
KRIEG Patrick, CORTESE Anne, POIREL
Fabrice, HEIN Morgane, FELTEN Lucas,
GROSSE Maryse, BREUIL Grégory

Absent excusé : PACI Calogero

Absent avec procuration : PACI Calogero

Secrétaire : SUK Hélène

Objet : Budget annexe eau - budget

primitif 2026

Madame la Maire donne lecture des propositions pour l'établissement du budget primitif 2026 du service de distribution d'eau potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver le budget tel qu'il est présenté, équilibré en recettes et en dépenses, à la somme de :

- en section d'exploitation : **166 064,01 €**,
- en section d'investissement : **237 202,13 €**.

Après délibération, la proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

BOUST, le 29 avril 2026

Madame BIRCK Sylvie, Maire de BOUST

ip

Sylvie BIRCK
Maire
30 avr. 2026



COMMUNE DE BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 avril 2026

N° 22

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL

ELUS : 15

EN FONCTION : 15

PRESENTS : 14

Présidence : BIRCK Sylvie

Présents : BIRCK Sylvie, DUMONT Eric,
FELTEN Céline, LAUTERFING Cyril, SUK
Hélène, WEBER Marc, HUBERT Muriel,
KRIEG Patrick, CORTESE Anne, POIREL
Fabrice, HEIN Morgane, FELTEN Lucas,
GROSSE Maryse, BREUIL Grégory

Absent excusé : PACI Calogero

Absent avec procuration : PACI Calogero

Secrétaire : SUK Hélène

Objet : Budget principal – vote des

taux

Madame la Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et les mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Elle rappelle que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe concerne uniquement les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Madame la Maire propose de maintenir les taux d'imposition.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de maintenir les taux communaux pour l'année **2026** comme suit :

- taxe d'habitation : **16,37 %**
- taxe foncière sur les propriétés bâties : **33,69 %**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **84,57 %**

CHARGE Madame la Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux ;

- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le 04/05/2026
ID : 057-215701046-20260430-29042026_22-DE

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

BOUST, le 29 avril 2026
Madame BIRCK Sylvie, Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 057-215701046-20260429-29042026_23B-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 avril 2026

N° 23

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL

ELUS : 15

EN FONCTION : 15

PRESENTS : 14

Présidence : BIRCK Sylvie

Présents : BIRCK Sylvie, DUMONT Eric,
FELTEN Céline, LAUTERFING Cyril, SUK
Hélène, WEBER Marc, HUBERT Muriel,
KRIEG Patrick, CORTESE Anne, POIREL
Fabrice, HEIN Morgane, FELTEN Lucas,
GROSSE Maryse, BREUIL Grégory

Absent excusé : PACI Calogero

Absent avec procuration : PACI Calogero

Secrétaire : SUK Hélène

Objet : Budget principal 2026

Madame la Maire donne lecture des propositions pour l'établissement du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver le budget tel qu'il est présenté, équilibré en recettes et en dépenses, à la somme de :

- en section de fonctionnement : **1 285 826,00 €**
- en section d'investissement : **669 476,46 €**

Après délibération, la proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

BOUST, le 29 avril 2026
Madame BIRCK Sylvie, Maire de BOUST

ip

Sylvie BIRCK
Maire
5 mai 2026



COMMUNE DE BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 avril 2026

N° 24

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL

ELUS : 15

EN FONCTION : 15

PRESENTS : 14

Présidence : BIRCK Sylvie

Présents : BIRCK Sylvie, DUMONT Eric,
FELTEN Céline, LAUTERFING Cyril, SUK
Hélène, WEBER Marc, HUBERT Muriel,
KRIEG Patrick, CORTESE Anne, POIREL
Fabrice, HEIN Morgane, FELTEN Lucas,
GROSSE Maryse, BREUIL Grégory

Absent excusé : PACI Calogero

Absent avec procuration : PACI Calogero

Secrétaire : SUK Hélène

Objet : Fêtes et cérémonies – budget principal 2026

Vu l'article D 1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales

Madame la Maire rappelle à l'assemblée qu'il est désormais demandé aux Collectivités Territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

Il est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte « 6232 » fêtes et cérémonies

1. D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations.
2. Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles.
3. Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats.
4. Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos).
5. Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations.
6. Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations individuels ou collectifs, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 057-215701046-20260429-29042026_24-DE

Entendu le rapport de Madame la Maire, le conseil municipal a l'unanimité des membres présents et représentés :
APPROUVE la liste des dépenses susvisées, à imputer au compte 0202 « fêtes et cérémonies », dans la limite des crédits repris au budget communal

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

BOUST, le 29 avril 2026
Madame BIRCK Sylvie, Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 avril 2026

N° 25

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL

ELUS : 15

EN FONCTION : 15

PRESENTS : 14

Présidence : BIRCK Sylvie

Présents : BIRCK Sylvie, DUMONT Eric,
FELTEN Céline, LAUTERFING Cyril, SUK
Hélène, WEBER Marc, HUBERT Muriel,
KRIEG Patrick, CORTESE Anne, POIREL
Fabrice, HEIN Morgane, FELTEN Lucas,
GROSSE Maryse, BREUIL Grégory

Absent excusé : PACI Calogero

Absent avec procuration : PACI Calogero

Secrétaire : SUK Hélène

Objet : Fongibilité des crédits de la M57

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Madame la Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Après délibération, la proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

BOUST, le 29 avril 2026

Madame BIRCK Sylvie, Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 avril 2026

N° 26

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL

ELUS : 15

EN FONCTION : 15

PRESENTS : 14

Présidence : BIRCK Sylvie

Présents : BIRCK Sylvie, DUMONT Eric,
FELTEN Céline, LAUTERFING Cyril, SUK
Hélène, WEBER Marc, HUBERT Muriel,
KRIEG Patrick, CORTESE Anne, POIREL
Fabrice, HEIN Morgane, FELTEN Lucas,
GROSSE Maryse, BREUIL Grégory

Absent excusé : PACI Calogero

Absent avec procuration : PACI Calogero

Secrétaire : SUK Hélène

Objet : Fongibilité des crédits de la M49

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Madame la Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Après délibération, la proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

BOUST, le 29 avril 2026

Madame BIRCK Sylvie, Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 avril 2026

N° 27

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 14

Présidence : BIRCK Sylvie

Présents : BIRCK Sylvie, DUMONT Eric,
FELTEN Céline, LAUTERFING Cyril, SUK
Hélène, WEBER Marc, HUBERT Muriel,
KRIEG Patrick, CORTESE Anne, POIREL
Fabrice, HEIN Morgane, FELTEN Lucas,
GROSSE Maryse, BREUIL Grégory

Absent excusé : PACI Calogero

Absent avec procuration : PACI Calogero

Secrétaire : SUK Hélène

Objet : Désignation des représentants de la commune de Boust à la CLECT

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts relatif à la Commission Locale
d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT),


Considérant qu'il appartient à chaque commune membre de désigner ses représentants au
sein de la CLECT,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE :

- De désigner M Cyril LAUTERFING en qualité de délégué titulaire à la CLECT :
- De désigner Mme Muriel HUBERT en qualité de déléguée suppléante à la CLECT :
- De charger Madame le Maire de notifier la présente délibération à la communauté de
communes de Cattenom et Environs

Pour : 15

 Sylvie BIRCK
Maire
30 avr. 2026

BOUST, le 29 avril 2026
Madame BIRCK Sylvie, Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 avril 2026

N° 28

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL

ELUS : 15

EN FONCTION : 15

PRESENTS : 14

Présidence : BIRCK Sylvie

Présents : BIRCK Sylvie, DUMONT Eric,
FELTEN Céline, LAUTERFING Cyril, SUK
Hélène, WEBER Marc, HUBERT Muriel,
KRIEG Patrick, CORTESE Anne, POIREL
Fabrice, HEIN Morgane, FELTEN Lucas,
GROSSE Maryse, BREUIL Grégory

Absent excusé : PACI Calogero

Absent avec procuration : PACI Calogero

Secrétaire : SUK Hélène

Objet : Convention pour la gestion de la pêche dans les étangs du Weiherchen

Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer la convention arrêtant les modalités de gestion de la pêche aux étangs du Weiherchen.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

BOUST, le 29 avril 2026

Madame BIRCK Sylvie, Maire de BOUST

